

Vente immobilière/store banne défaillant

Par SM169650, le 19/06/2014 à 17:26

Bonjour,

Je vend mon bien,un compromis a été signé en janvier pour une signature le 1er juillet,il y a 15 jours un store banne électrique sur terrasse ne fonctionne plus en mode électrique mais possibilité d'utilisation en mode

manuel(lors de la relecture du compromis signé en janvier n'apparaît que la notion de store sur terrasse.

La réparation est estimée si changement de la motorisation à un minimum de 700 euros et le changement intégral du matériel à environ 1700 euros pour un bien qui n'est plus sous garantie et qui est âgé de plus de 10 ans.

Mon notaire m'oblige donc à la réparation de cet accessoire avant le 1er juillet ce qui ne serra pas possible car les professionnels ne sont pas disponibles ce qui va repousser la date de vente et donc pénaliser les deux parties;

Quels sont mes recours ou les arrangements possibles.

Merci.

S.JOLIMET